

CONSEIL DES SAGES

Réunion du 1er mars 2017, à 14h00

Présents :

Élus du Conseil Municipal et personnel : Charles FERRÉ, Maire, Yves DATIN, Maire-Adjoint en charge des Travaux, du Cadre de Vie et de la Sécurité, Liliane VILLALBA, Maire-adjointe en charge de la Solidarité et de l'Action Sociale + Pierre-Arnaud DROUVIN, responsable de la culture et de la communication.

Membres du Conseil des Sages : Edmé SUDOUR, Président, Paule CABANAC, Co-présidente, Jean-Claude BOILEAU, Janine BOURG, Bernard CORNET, Pierre CROUZETTE, Claude FEUGEAS, Monique FOMBELLE, Michèle GAZAL, Jean MAZEAUD, Josette MOVIO, Martine QUINTON, Serge SALONE, Paul SARANT, Francis SMUDA, Robert SORGES.

Excusés : Guy BOISSAC, Rosy DECROIX, Guy HORTE, Micheline FOURET, Michel LEFLOCH, Annie SALAGNAC, Odile SALAT, Danièle VIALLE.

Ordre du jour :

- Présentation des orientations budgétaires de la collectivité,
- Point sur les projets en cours,
- Action en centre ville,
- Questions diverses.

Edmé SUDOUR ouvre la séance à 14h05. Il remercie les participants de leur présence. En hommage à la mémoire de Robert Ségalat, membre du comité des sages récemment décédé, une minute de silence est observée par l'assistance. À son issue, Edmé Sudour cède la parole au maire.

En préambule, Charles Ferré rappelle à l'assemblée que Marie-Laure SUAU, conseillère municipale d'opposition a récemment démissionné. Georges Estorge, huitième sur la liste a intégré le Conseil Municipal, les membres intermédiaires n'ayant pas souhaité siéger.

Avant de passer aux points financiers, le maire présente le projet d'exposition de photographies anciennes dans le centre-ville. Ces clichés, issus de cartes postales anciennes, seront installés sur les murs des bâtiments publics ou privés, des remparts à la Place du Marchadial. Les agrandissements seront installés dans le courant du mois de mai et resteront en place pendant l'été. Cette mesure vise à améliorer l'attractivité du centre-ville (secteur en crise aujourd'hui dans la majorité des communes françaises) et, par une fréquentation augmentée, tenter d'y attirer au moins pour la période estivale des artisans d'art.

Cette question commerciale amène un point sur l'avenir du Petit Casino de l'Avenue Charles de Gaulle. Le commerce fermera prochainement, et à ce jour, aucun repreneur n'est pressenti. L'Office Public de l'Habitat pourrait se porter acquéreur de la partie arrière du bâtiment, tandis que 150 m² pourrait être conservés en façade à des fins commerciales. Le maire annonce aussi l'ouverture d'une boutique franchisée de Telecom rue du Dr Henri Dignac.

Un point est ensuite fait sur la présence médicale. Le maire annonce d'emblée qu'il est très difficile d'attirer de nouveaux médecins en ville. Chaque année, le maire et Liliane Villalba se rendent à la fac de médecine de Limoges pour y rencontrer les étudiants. Chaque année, ils sont globalement dédaignés par les futurs médecins. Au rang des bonnes nouvelles, le Dr dentiste Philippe Monnet sera remplacé au 1^{er} janvier 2018 par un confrère. La commune a consenti un effort financier pour permettre cette installation en assurant l'équivalent de six mois de loyer. Le Dr Tamineau a trouvé une remplaçante pour son congé de maternité. Sa sœur devrait s'installer ultérieurement.

Le maire insiste sur le fait, qu'en dépit des mesures incitatives offertes par l'État (importantes exonérations fiscales) ou les collectivités locales (construction des maisons de santé, aides à l'installation, gratuité de loyer...) la question de l'installation des docteurs en zone rurale reste insoluble. Il estime que des mesures coercitives devraient maintenant prendre le relais considérant le coût des études de médecine pris en charge par la nation.

Parallèlement, il expose au comité qu'Egletons a la chance d'être relié à la 4G et que la fibre connecte déjà plusieurs équipements publics ou privés. Dans le cadre du plan fibre du département, le prolongement du réseau sera mis en œuvre entre la cité universitaire et le village de vacances.

Francis Smuda expose le problème rencontré au village de Vedrenne avec les lignes électriques. Le réseau a ainsi été coupé trois fois en l'espace de trois week-ends. Le maire explique que le village de Vedrenne est rattaché à un poste électrique de Péret-Bel-Air et qu'il n'est malheureusement pas compétent. Le gestionnaire du réseau Enedis est informé du problème.

Après le conseil municipal consacré au Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation des comptes administratifs et de gestion, le maire présente les résultats financiers de la commune et évoque les orientations définies.

Il revient d'abord sur les points généraux, soulignant la hausse de 0,4 % des valeurs locatives. Par ailleurs, il constate la baisse de la dotation globale de fonctionnement, mais la hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il passe ensuite aux points plus spécifiques concernant la commune. Depuis 2014, la commune est soumise au contrôle de ses comptes par la chambre régionale des comptes (CRC). Les préconisations proposées ont été suivies et s'appliquent. En ce qui concerne le personnel, la commune ne procédera qu'à un recrutement (remplaçant de Michel Boulègue) pour cinq départs en retraite. Des mutualisations avec la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières seront également mises à l'étude. Charles Ferré fait remarquer que le déficit enregistré par le budget principal a été en 2016 de 1,9 % contre 10,25 % en 2015, et plus par le passé (seuil maximum légal de dépassement : 10 %). La capacité d'autofinancement (CAF) est en nette amélioration, ce qui confirme le redressement de la situation financière de la commune.

Le maire détaille ensuite le compte administratif du budget principal 2016 approuvé lors de la dernière séance du conseil municipal. Il répond aux questions posées et explique les raisons des lignes déficitaires, notamment l'article 60612 (électricité) en déficit de 16 000 €, imputable à une erreur de gestion du chauffage par un délégataire de service. De même, il explique que la commune a eu recours au service d'un cabinet d'expertise pour traquer les erreurs de taxation des terrains communaux. Le gain permis par cet audit a été de 33 000 € en 2016. Le bureau d'étude se rémunère à hauteur de 30 % des gains de la commune. Le maire revient ensuite sur le budget alloué aux charges de personnel : 2,4 millions d'euros. Au total, la commune emploie 73 salariés, 50 titulaires (fonctionnaires) et 23 contractuels. Ensuite, il évoque pêle-mêle plusieurs articles. Il rappelle que le service départemental d'incendie et secours coûte chaque année 117 000 € à la commune, et que des efforts sont faits au niveau départemental pour mieux affecter le personnel et le matériel. Il remarque aussi le peu d'admission en non-valeur cette année (recettes annulées). Le système des tickets de cantine porte ses fruits et la commune ne compte quasiment plus d'impayés à ce jour. Au niveau des charges financières, les emprunts dits toxiques ont été capés par le passé (garantie du taux d'intérêt mais augmentation du capital). La commune a remboursé en 2016 356 000 € d'intérêts et 800 000 € de capital.

Au niveau des recettes, Charles Ferré souligne les recettes engendrées par l'Espace Ventadour cette année, de plus en plus loué de façon onéreuse. Il a rapporté cette année 16 000 €. L'école de gendarmerie de Tulle loue désormais la salle pour les sorties de promotion.

L'édile revient ensuite sur le travail de l'élu qui ne doit pas rester dans son bureau, mais être présent sur le territoire et au-delà en participant à de nombreuses commissions. Il souligne que par ce biais, il a noué des contacts qui lui ont permis de mieux comprendre et de recevoir des crédits européens sur des projets structurants. Par ailleurs, sa présence dans les commissions lui permet d'être plus au fait des nouveautés proposées. Ainsi, dorénavant le groupe La Poste assure le portage des repas. Ce service sera utilisé par l'instance de coordination de gérontologie. Il insiste aussi sur la notion de transparence. Ainsi, la dette de la commune s'élève à 9,157 M €. 800 000 € seront encore remboursés cette année, la commune revient donc dans une situation raisonnable. Le suivi des affaires et des services délégués à des prestataires font aussi parti des pistes de réduction des dépenses. Rendez-vous a été pris avec les concessionnaires de réseaux pour les informer du suivi de la qualité du rebouchage des tranchées. En effet, souvent négligé par les opérateurs, ce travail se révèle coûteux pour la commune qui doit ensuite assumer la réparation des voiries.

Serge Salone demande l'installation de panneaux de stationnement interdit dans les deux sens rue de Vedrenne, dans la mesure où des parkings ont été créés. Yves Datin souligne qu'il est difficile de faire respecter les interdictions et que les gendarmes sont fortement sollicités par leurs autres missions.

Yves Datin revient ensuite sur les travaux engagés dans le secteur du lac. Il rappelle que la plage et ses abords ont été nettoyés. Un curage a été fait, les sédiments extraits, et du sable d'Aveyron a été amené ce qui permet d'éclaircir l'eau. Le terrain de volley va être réaménagé avec adjonction de sable et remplacement des filets ; un ponton flottant sera installé pour l'été. Il précise qu'en 2018, afin de respecter le principe de continuité écologique, la communauté de communes démontera un barrage en amont du lac. Cette action amènera à nouveau des sédiments dans le lac qui devront à nouveau être éliminés.

Serge Salone demande ce que devient le projet de vente du village de vacances. Aujourd'hui, la commune n'a pas d'acquéreur. Yves Datin précise que des travaux vont y être réalisés afin de le raccorder à la fibre. Le bâtiment central a été classé. Les efforts importants de la nouvelle directrice sont soulignés.

L'adjoint aux travaux fait ensuite un point sur l'achat et la vente des terrains du Puy Foissac. Il précise que la croix de procession a été restaurée et qu'à l'issue des opérations foncières, des coupes de bois seront faites afin de dégager la vue vers les massifs créant ainsi un beau point de vue. Des bancs y seront également installés.

Le maire précise ensuite que l'ancien cabinet vétérinaire de la Place du Marchadial sera prochainement occupé au rez-de-chaussée par l'association Carrefour Ventadour. L'étage sera dédié à de l'habitation.

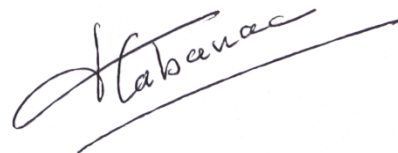
En conclusion de la réunion, Yves Datin annonce qu'une prochaine réunion sera réunie en mai ou en juin afin d'évoquer le budget communal et de recevoir un intervenant de la sécurité routière. Une visite des pavillons Bachellerie sera également organisée à l'attention des sages.

L'ordre du jour étant épuisé Edmé SUDOUR lève la séance à 16h00.

Président,
Edmé SUDOUR

Handwritten signature of Edmé SUDOUR in black ink, written in a cursive style.

Co-Présidente,
Paule CABANAC

Handwritten signature of Paule CABANAC in black ink, written in a cursive style.